

Liste des délibérations du comité syndical d'Artois Mobilités du jeudi 22 février 2024

Le **jeudi 22 février 2024 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs **David THELLIER**, premier vice-président, et **Alain DUBREUCQ**, troisième vice-président.

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Marie MACKÉ ; M. David THELLIER ;

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ;

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ;

CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ; M. Philippe KEMEL

CALL ; Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKA

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : M. Gaëtan VERDOUCQ

CAHC : M. Marcello DELLA FRANCA

CALL : Néant

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI

CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Nicolas MOREAUX ; M. Bernard DELIERS ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON ;

CALL : M. Alain BAVAY ; M. Mickael FAUQUEMBERG ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY ;

Pouvoirs : Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à Mme Valérie CUVILLIER

Suppléances : M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Daniel MACIEJASZ a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ;

Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVRE

Administration : Paskal BARBELETTE ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Nicolas VERHILLE ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoit DESCAMPS

* *
*

ORDRE DU JOUR

1. Relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical
2. Procès-verbal du comité syndical du 21 décembre 2023
3. Présentation de l'observatoire du PDU – Point d'information

Affaires financières

1. Rapport d'orientations budgétaires – Débat d'orientations budgétaires

Administration Générale

2. Renouvellement de l'adhésion à l'Amicale du personnel de la CAHC

Patrimoine

3. Approbation du principe de l'acquisition des parcelles constituées des terrains d'emprise de voies ferroviaires, propriétés de la SNCF

Transports/Mobilité

4. Avis sur l'opportunité de la mise en place d'un système de vélos en libre-service
5. Modification de la comitologie de suivi du Plan de Déplacements Urbains
6. Approbation de la convention d'acceptation de distribution par tiers de titres dans le cadre de la vente sur TPV et/ou TPVS Pass Pass
7. Approbation d'une convention relative à la mise à disposition des équipements terminaux points de vente et terminaux points de vente simplifiés Pass Pass, à l'encaissement et au reversement de recettes pour le compte de tiers dans le cadre des ventes croisées

- **Questions diverses**

Le comité syndical :

1°) **A PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat. Ce rapport est présenté en annexe à la présente délibération.

2024/01/CS

Adopté à l'unanimité (14 voix)

2°) **A DÉCIDÉ** de renouveler l'adhésion d'Artois Mobilités à l'Amicale du personnel de la CAHC, qui implique une participation financière de 11 850 euros pour le personnel adhérent de Artois Mobilités au titre de l'année 2024, a **PRÉCISÉ** que la dépense engagée sera imputée au budget 2024 d'Artois Mobilités et a **RAPPELLÉ** que les cadeaux de Noël feront l'objet d'une subvention complémentaire au cours de l'année 2024, la liste des agents bénéficiaires étant actualisée au début du 2nd semestre de l'année.

2024/02/CS

Adopté à l'unanimité (14 voix)

3°) **A APPROUVÉ** le principe de l'acquisition des parcelles constitué des terrains d'emprise de voies ferroviaires propriétés de la SNCF (cf. tableau et plans annexés), sur la base d'un montant de 515 000€, net vendeur, hors taxes et hors frais de notaire, à la charge d'Artois Mobilités et a **PRÉCISÉ** que cette acquisition fera l'objet d'une saisine conjointe des domaines par Artois Mobilités et la SNCF, et que l'estimation qui en résultera sera présentée au Comité Syndical lors d'une prochaine séance afin d'approuver formellement cette transaction et que l'acquisition sera conditionnée notamment au constat de la levée des ruptures de linéaire, et de la régularisation des empiètements les plus significatifs relevés sur le tracé, à la charge de la SNCF.

2024/03/CS

Adopté à l'unanimité (14 voix)

4°) **A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE** à la poursuite du projet de déploiement d'un système de vélo en libre-service sur l'ensemble du ressort territorial et a **INVITÉ** Monsieur le Président à engager toutes les actions et démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2024/04/CS

Adopté à l'unanimité (14 voix)

5°) **A DÉCIDÉ** de fusionner le comité de suivi et le comité technique en une instance unique, dénommée le comité de suivi, a **PRÉCISÉ** que la composition du comité de suivi reste inchangée et comprend les membres désignés par les délibérations 2019/45/CS et 2019/46/CS du 27 juin 2019, et les membres élus par la délibération 2021/19/CS, comme suit :

- Artois Mobilités, représenté par trois membres titulaires et trois membres suppléants (pour rappel, David THELLIER titulaire, Daniel LEFEBVRE suppléant pour la CABBALR, Pierre CHÉRET titulaire, Nadine DUCLOY suppléante pour la CALL et Charly MEHAIGNERY titulaire, Valérie CUVILLIER suppléante pour la CAHC)
- Les 3 agglomérations membres d'Artois Mobilités :
 - CABBALR, 1 représentant
 - CALL, 1 représentant
 - CAHC, 1 représentant
- Le conseil départemental du Pas-de-Calais, 1 représentant

- Le conseil régional HDF, 1 représentant
- VNF, 1 représentant
- Les services de l'État :
 - DDTM, 1 représentant
 - DREAL, 1 représentant

- L'ADEME
- L'ADAV
- La Mission Bassin Minier
- Le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA)
- L'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA)
- Tadao
- SCoT LLHC
- Hauts-de-France Mobilité
- DIR Nord

& a **PRÉCISÉ** que le comité de suivi se réunira lorsque l'état d'avancement du plan des déplacements urbains le nécessitera.

2024/05/CS

Adopté à l'unanimité (14 voix)

6°) **A APPROUVÉ** la convention d'acceptation de distribution par tiers de titres dans le cadre de la vente sur TPV et/ou TPVS Pass Pass, a **AUTORISÉ** le Président d'Artois Mobilités à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et a **PRÉCISÉ** que la présente convention n'emporte pas de conséquences financières.

2024/06/CS

Adopté à l'unanimité (14 voix)

7°) **A APPROUVÉ** la convention relative à la mise à disposition des équipements terminaux points de vente et terminaux points de vente simplifiés Pass Pass, à l'encaissement et au reversement de recettes pour le compte de tiers dans le cadre des ventes croisées, a **AUTORISÉ** le Président d'Artois Mobilités à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, et a **PRÉCISÉ** que la présente convention n'emporte pas de conséquences financières.

2024/07/CS

Adopté à l'unanimité (14 voix)

* *
*

*Toutes les pièces annexées aux délibérations, objet du présent compte rendu, sont disponibles
au pôle juridique d'Artois Mobilités*